

**Objet :** Appel complémentaire aux candidats à une désignation à titre temporaire en tant que membre du personnel administratif des établissements d'enseignement (excepté les Hautes Ecoles, les Ecoles Supérieures des Arts et des centres psycho-médico-sociaux)  
Fonction de comptable

**Réseaux :** Réseau de la Communauté française

**Niveaux & Services :** Tous niveaux

**Période :** Année scolaire ou académique 2009-2010

- Aux Chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire ou spécialisé, technique, artistique et de promotion sociale organisés par la Communauté française;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes et des homes d'accueil de la Communauté française;
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française, et des Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux;
- Aux directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative
<b><u>Emetteur</u></b>	AGPE - DGPECF Bernard GORET, Directeur général
<b><u>Destinataire (Niveau et type d'enseignement)</u></b>	LE RESEAU DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE EXCEPTE LES HAUTES ECOLES, LES ECOLES SUPERIEURES DES ARTS ET LES CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX
<b><u>Contact</u></b>	Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française, Direction de la Carrière. Cellule enseignement de promotion sociale
<b><u>Documents à renvoyer</u></b>	oui
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	XXX
<b><u>Objet</u></b>	RECRUTEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPORAIRE (COMPTABLE).

**Renvois :**

**Nombre de pages :** 9 - **texte :** 7 pages - **annexes :** 2 pages

Téléphone pour duplicata : 02/413.21.52 - 02/413.41.68 - 02/413.23.81

**Mots-clés :** Comptable - recrutement à titre temporaire

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de comptable du personnel administratif des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

\* \* \*

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour la fonction de comptable des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

### I. Fonction de comptable du personnel administratif des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

La fonction de recrutement de comptable est créée par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles et l'accès à certaines fonctions de sélection et de promotion. L'appel ne concerne pas les Hautes Ecoles, les Ecoles Supérieures des Arts et les Centres psycho-médico-sociaux.

### II. Titres requis pour la fonction de recrutement de comptable du personnel administratif :

1) Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire	
1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>ème</sup> cycle
-Candidat en sciences de gestion -Bachelier en sciences de gestion	-Licencié/Maître en sciences de gestion -Master en sciences de gestion
-Candidat en sciences économiques -Bachelier en sciences économiques	-Licencié/Maître en sciences économiques -Master en sciences économiques
-Candidat en sciences économiques et de gestion -Bachelier en sciences économiques et de gestion	-Licencié en gestion de l'entreprise -Master en sciences de gestion
-Candidat ingénieur de gestion -Bachelier ingénieur de gestion	-Ingénieur de gestion -Master ingénieur de gestion
-Candidat ingénieur commercial -Bachelier ingénieur commercial	-Ingénieur commercial -Master - ingénieur commercial

2) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court
-Gradué en comptabilité-administration -Bachelier en comptabilité-administration
-Gradué en comptabilité -Bachelier en comptabilité
- Gradué en marketing - Bachelier en marketing
-Gradué en commerce extérieur - Bachelier en commerce extérieur
-Gradué en commerce

- Bachelier en commerce
-Gradué en management - Bachelier en management
- Gradué en marketing-management - Bachelier en marketing-management
-Gradué en sciences commerciales et administratives - Bachelier en sciences commerciales et administratives
-AESI - section Commerce -AESI – section Sciences économiques et sciences économiques appliquées -AESI – sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées -AESI-bachelier sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées - Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

### 3) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long

1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>ème</sup> cycle
-Candidat en Sciences commerciales -Bachelier en gestion de l'entreprise	-Licencié en Sciences commerciales -Master en gestion de l'entreprise
-Candidat ingénieur commercial -Bachelier ingénieur commercial	-Ingénieur commercial -Master - ingénieur commercial

### 4) Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court de régime 1

-Gradué en comptabilité -Bachelier en comptabilité
-Gradué en marketing - Bachelier en marketing
-Gradué en marketing-management -Bachelier en marketing-management
-Gradué en management - Bachelier en management
-Gradué en gestion-marketing
-Gradué en commerce extérieur - Bachelier en commerce extérieur
-Gradué en commerce - Bachelier en commerce
-Gradué en sciences commerciales et administratives - Bachelier en sciences commerciales et administratives

### III. Conditions requises :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire dans une fonction de recrutement du personnel administratif, s'il ne remplit, au moment de la désignation, les conditions suivantes :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° être de conduite irréprochable;
- 3° jouir des droits civils et politiques;

- 4° [...];
- 5° être porteur d'un titre requis en rapport avec la fonction à conférer tel que mentionné au point II du présent appel ;
- 6° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel aux candidats;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire, d'une mise en non-activité disciplinaire ou de la révocation dans une fonction de membre du personnel administratif;
- 9° ne pas avoir fait l'objet, au cours des deux dernières années scolaires ou académiques, de deux rapports défavorables consécutifs;
- 10° ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

#### **IV. Introduction des candidatures :**

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de l'enseignement  
de la Communauté française  
Direction de la carrière des personnels  
Bd. Léopold II,44 (3<sup>ème</sup> étage - Bureau 3<sup>E</sup> 306)  
1080 Bruxelles

**au plus tard le vendredi 19 juin 2009 (la date de la poste faisant foi).**

**Sous peine de nullité, les candidatures doivent être introduites par pli recommandé à la poste.**

Le candidat introduit sa demande à l'aide de la fiche « ACTE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI ADMINISTRATIF DE COMPTABLE » (Cf. Annexe 1).

Le candidat indique à l'endroit prévu à cet effet la(les) zone(s) sollicitée(s) qu'il préfère.

#### **V. Définition des zones:**

- 1° La zone d'affectation numéro 1 qui regroupe les établissements d'enseignement de la région de Bruxelles-Capitale correspond au territoire de la région de Bruxelles-Capitale;

- 2° La zone d'affectation numéro 2 qui regroupe les établissements d'enseignement de la province du Brabant wallon correspond au territoire de la province du Brabant wallon;
- 3° La zone d'affectation numéro 3 qui regroupe les établissements d'enseignement de la province de Namur correspond au territoire de la province de Namur;
- 4° La zone d'affectation numéro 4 qui regroupe les établissements d'enseignement de la province de Liège correspond au territoire de la province de Liège;
- 5° La zone d'affectation numéro 5 qui regroupe les établissements d'enseignement de la province de Luxembourg correspond au territoire de la province de Luxembourg;
- 6° La zone d'affectation numéro 6 qui regroupe les établissements d'enseignement de la province de Hainaut correspond au territoire de la province de Hainaut.

## **VI. Forme de la candidature et documents à annexer :**

1. La candidature sera rédigée à l'aide du formulaire « **ACTE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI ADMINISTRATIF DE COMPTABLE** » figurant à **l'annexe 1.**
2. Joindre à la demande:
  - a) **Un extrait du casier judiciaire MODELE 2** (délivré par l'administration communale sur base de la circulaire N°095 du SPF Justice du 2 février 2007 signée par Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice), demandé pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'orientation ou de l'encadrement de mineurs. **A fournir dans tous les cas!**
  - b) **Une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.**
  - c) L'état des services accomplis comme membre du personnel administratif dans les établissements d'enseignement et les centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française (enseignement maternel, enseignement primaire, enseignement fondamental, enseignement secondaire, enseignement de promotion sociale, enseignement supérieur non universitaire, enseignement supérieur artistique et centres psycho-médico-sociaux), qui reprend l'ensemble des prestations effectuées jusqu'au 29 mai 2009. (Cf. **Annexe 2.** – Etat des services).

**Le candidat à une fonction administrative peut renseigner tant les services accomplis comme temporaire dans une fonction administrative que ceux accomplis dans le cadre d'un contrat de travail pour une fonction administrative (Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) avec un établissement scolaire du réseau de la Communauté française qui l'emploie.**

## REMARQUES :

- Le formulaire « ACTE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI ADMINISTRATIF DE COMPTABLE », et le formulaire « Etat des services » figurent en annexe au présent appel.
- **Les documents à fournir seront annexés à la candidature.**  
Les documents qui n'y seraient pas annexés (exemple : copie du diplôme, extrait du casier judiciaire MODELE 2, attestations) ne seront pas réclamés par l'administration aux candidats. Si ceux-ci désirent que leur candidature soit prise en considération pour l'année scolaire 2009-2010 et dès lors comptabilisée pour les années scolaires ultérieures, ils devront faire parvenir ces documents à l'adresse reprise au point IV le **19 juin 2009 au plus tard.**

### **CE DELAI SERA STRICTEMENT OBSERVE !**

#### **VII. Observation importante.**

Une candidature non accompagnée d'un **extrait du casier judiciaire MODELE 2** (cfr. Point VI.2.a), qui tient lieu du certificat de bonne conduite, vie et mœurs **MODELE 2. récent** (daté de 6 mois maximum) ne sera pas prise en considération.

#### **VIII. Demande de renseignements.**

Des informations sur le contenu du présent appel peuvent être obtenues :

- soit en téléphonant, de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'un des numéros suivants :

02/413.23.95 – 02/413.38.04

- soit par l'envoi d'un courriel dont l'objet comportera obligatoirement les termes **APPEL PA** et qui sera adressé à : **recrutement.enseignement@cfwb.be**





